

# **COMPTE RENDU DE LA** **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 SEPTEMBRE 2015**

Convocation du 14 septembre 2015

Affichée le 14 septembre 2015

Sous la présidence de M. Patrice WEISS, le Maire

**Conseillers présents** : BRUCKER Jean, FRITZ Michèle, GAILLARD Stéphane, KLEIN Marcel, KLEINCLAUSS Joseph, WEISS Bernard, MEYER Bruno, VETTER Bernard, WENDLING Nadine, BROSE Estelle, MARTZLOFF Christian,.

**Conseillers absents excusés** : CRIQUI Marc, BECK Isabelle (a donné procuration à WENDLING Nadine), GUERRIER Catherine.

M. Marcel KLEIN est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2015 a été adopté à l'unanimité.

## **1. Autorisation donnée au Maire pour présenter la demande d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'ap)**

Le Maire rappelle, la loi du 11 février 2005 fixant de nombreux objectifs à atteindre avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015, parmi lesquels celui de l'accessibilité généralisée à toute forme de handicap pour l'ensemble des établissements recevant du public (ERP), qu'ils soient de propriété publique ou privée.

L'ordonnance du 26 septembre 2014 a instauré officiellement les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'ap) qui constituent un cadre législatif pour la mise aux normes «accessibilité» des établissements recevant du public. Les ERP dont la commune d'Ettendorf est propriétaire ne répondant pas totalement aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014, il convient de déposer avant le 27 septembre 2015 à la Préfecture un Agenda d'Accessibilité Programmé correspondant à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé afin de respecter ces règles d'accessibilité.

**Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier relatif à l'Ad'ap et après en avoir délibéré,** par 11 voix pour et 1 abstention,

- **Décide** l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée pour mettre en conformité les quatre ERP de la commune dans un délai de trois ans.
- **Autorise** le Maire à présenter la demande de validation de l'agenda.
- **Autorise** le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte et document relatif à l'Ad'ap.

## **2. Approbation du dossier de demande d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'ap).**

Le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de l'Ad'ap qui engagera la commune à réaliser les travaux prévus de mises en conformité « accessibilité », lorsque la demande d'approbation de l'Ad'ap sera accordée.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, à 11 voix pour et 1 abstention,

- Approuve le projet du dossier d'Ad'ap.
- Décide que les travaux dont les montants prévisionnels estimés à 92500 euros, hors travaux non réalisables (ascenseurs dans 3 ERP : mairie, école, centre socioculturel), seront réalisés dans un délai de trois ans pour ceux qui seront retenus dans l'Ad'ap.
- Sollicite les subventions dont pourraient bénéficier ces travaux auprès des services de l'Etat, du Conseil Départemental, des Parlementaires et de tout organisme susceptible de contribuer au financement de ce projet.
- Autorise le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte et document relatif à la réalisation des travaux retenus par l'Ad'ap.

Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets des années 2016, 2017, et si nécessaire, 2018.

## **3. Contrat de maintenance du matériel informatique**

L'Adjoint au Maire Joseph KLEINCLAUSS présente la proposition de contrat de maintenance du matériel informatique proposé par la société MAXI SYSTEME INFORMATIQUE de Batzendorf.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à signer le contrat de maintenance pour le matériel informatique de la mairie et de l'école pour une durée de 12 mois, et à procéder au paiement des factures qui en découlent pour l'année 2015 et 2016. Le montant de la redevance est fixé à 288 euros TTC pour 12 mois.
- Autorise le Maire à renouveler ce contrat pour les années suivantes.

Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2015 et suivants.